

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société Enel Green Power Morocco de 100% des actions de la société Aferkat Wind Farm

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

Noms des entreprises et groupes concernées:

- L'acquéreur : La société Enel Green Power Morocco ;
- Le cédant : La société Gaia Project
- La cible : société Aferkat Wind Farm

Nature de l'opération :

Acquisition du contrôle exclusif de la société Aferkat Wind Farm , par Enel Green Power Morocco

Secteur économique concerné:

- La production d'électricité via les éoliens.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'Opération envisagée consiste en l'acquisition par Enel Green Power Morocco de 100% des titres de la société Aferkat Wind Farm, société à responsabilité limitée d'associé unique de droit marocain, actuellement détenue par Gaia Project, dans le cadre d'un projet éolien privé de production d'électricité d'une puissance installée de 80 MW portant sur le développement, le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du parc éolien qui sera construit sur le territoire marocain dans la région de Guelmim- Oued Noun.